

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**



Séance de **lundi 27 avril 2020**

OBJET: Renouvellement de la flotte des véhicules du PNM

N°20-14

Président
Secrétaire de séance.....

Monsieur Louis BOUTRIN
Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 27 avril, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation du Président, à 14h30 par conférence-audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du Parc Naturel de Martinique, en raison de l'épidémie du COVID 19, sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019
3. Débat d'Orientations Budgétaires 2020
4. Renouvellement de la flotte des véhicules du PNM
5. Tableau d'avancement 2020
6. Proposition de ponts pour l'année 2020
7. Evaluations professionnelles
8. Ouverture au public de la Maison de la Mangrove
9. Création de poste
10. Questions diverses

Nombre de membres : Délégués : 53
Présents : 21
Pouvoirs : 9
Absents, excusés : 23

Etaients présents :

CTM: MM. L. BOUTRIN, L. ADENET, F. CATHERINE, G. COUTURIER, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE, MMES C. BAURAS, J. DULYS-PETIT, M. PLANTIN, MF. TOUL

Communes : -Membres titulaires :

Mme J. DULAC (Anses d'Arlet), M. G. MONSTIN (Carbet), M. T. MARECHAL (Case Pilote), M. E. CHEMIN (Grand-Rivière), Mme N. LITTE (Gros-Morne), M. O. JEAN-DENIS (Lorrain), M. C. DACHIR (Marin), M. A. DESLANCES (Rivière-Salée), Mme J. DIALLO (Saint-Esprit),

-Membres suppléants : Mme M-H. BAUR (Robert) représente M. M. MARTHELY,

Communautés d'agglomération : M. J. LERIGAB (CACEM)

Ont donné procuration :

CTM: Mme ML. LESDEMA à M. L. BOUTRIN

Communes : Mme S. SIMBA-LISLET (Diamant) à G. COUTURIER, Mme N. LAGIER (François) à M. C. DACHIR, M. H. DAGISTE (Morne-Rouge) à Mme J. DULYS-PETIT, M. G. CANTINOL (Rivière-Pilote) à M. T. MARECHAL, M. J. DERIC (Sainte-Anne) à M. E. CHEMIN, M. W. LOUIS-SIDNEY (Sainte-Luce) à M. A. DESLANCES, M. G-A. NEROVIQUE (Sainte-Marie) à Mme M-F. TOUL, M. G. CHAUVET (Schoelcher) à M. J. LERIGAB

Etaients absents :

CTM: MM. B. BIROTA, F. LORDINOT, C-A. MENCE, D. ZOBDA, MME K. BERNABE

Communes : Membres titulaires : M. P. TRUCA (Basse-Pointe), M. U. AVININ (Bellefontaine), Mme F. EDWIGES (Ducos), Mme N. EDON-ROMANA (Fonds St Denis), M. P. HONORE (FdeF), Mme A-L. VARACAVOUDIN (Macouba), Mme V. MATIME (Marigot), Mme K.SALIBER (Morne-Vert), M. J-G. GABRIEL (Prêcheur), Mme R. ROBAR (Saint-Joseph), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. C. PALIN (Trinité), M. R. RENE-CORAIL (Trois-Ilets), M. R. LASSOURCE (Vauclin).

Communautés d'agglomération: MM. M. J. PANCRATE (CAESM) N. MONSTIN (CAP NORD)

Absents excusés:

Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon), M. A-E. RANGOM (Lamentin)

Invités : M. le Préfet de Martinique, M. le Président du Conseil Exécutif de la CTM, M. le Comptable Public

Assistaient à la réunion :

Invités : M. B. LAZZARINI, chef du Pôle Biodiversité Nature et Paysage (DEAL)
M. J. VILLERONCE, DGS et Mme M-A. JOSEPH, secrétariat du PNM

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;

Vu Le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc Naturel Régional de la Martinique ;

Vu Le Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 ;

Considérant que le PNM disposait jusqu'à la fin de l'année 2019 d'une flotte de 38 véhicules, soit 9 propriétés du PNM et 29 en location longue durée.

Considérant qu'actuellement, cette flotte (propriété du PNM) se compose des véhicules selon le tableau ci-après:

Marque	Type	Genre	Date de fin de la Location longue durée Observations	Kilométrage au 09/01/2020
Land Rover	Defender	4x4		97 914
Cherokee	Jeep	4x4	Mis au rebut	
Renault	Twingo	Citadine	A remplacer	185 519
Dacia	Dokker	Utilitaire réfrigéré		25 400
Master	Renault	Utilitaire Bus infoénergie		19000
Renault	Trafic Combi	Utilitaire Minibus		
Renault	Trafic Master	Utilitaire	Moteur HS	
Isuzu	Série N	Camionnette		122 098
Subaru	XV2	SUV		20 811

Considérant que le coût de la location longue durée des 29 véhicules (11 utilitaires Dacia Dokker, 2 Renault Clio, 4 Dacia Duster, 12 Dacia Sandero), hors frais de remise en état à la restitution des véhicules (estimé à 50 000 €) et frais d'entretien courant, s'élevait à 455 000 € TTC sur la durée totale allant de novembre 2015 à décembre 2019.

Considérant qu'au regard des orientations données en matière budgétaire, l'objectif est de diminuer le nombre de véhicules de la flotte, en accentuant la mutualisation et en supprimant les remisages à domicile, en dehors du DGS et du Vaguemestre. Les véhicules ne seraient donc plus affectés aux directions mais aux usages.

La simulation financière est la suivante :

Type de véhicule	Année 1		Année 2		TOTAL Année 1+ 2	
	Quantité	Estimation	Quantité	Estimation	Quantité	Estimation
SUV compact 4 roues motrices (Duster, Vitara...)	2	40 000,00 €	1	20 000,00 €	3	60 000,00 €
Pick up simple cabine (Dmax, Hilux, ...)	0		2	54 000,00 €	2	54 000,00 €
Pick up simple cabine avec strapontin (Dmax, Hilux, ...)	1	30 000,00 €	0		1	30 000,00 €
Pick up double cabine (Dmax, Hilux, ...) avec moteur puissant pour lourde charge à tirer + attelage	0		1	32 000,00 €	1	32 000,00 €
Pick up double cabine (Dmax, Hilux, ...)	2	64 000,00 €	0		2	64 000,00 €
Electrique (Zoé, ...)	0		2	39 000,00 €	2	39 000,00 €
Citadine (sander, clio, 208, C2,...)	2	36 000,00 €	1	18 000,00 €	3	54 000,00 €
Utilitaire (berlingo, dokker, kangoo, partner,...)	2	40 000,00 €	1	20 000,00 €	3	60 000,00 €
Fourgon (master, expert,...)	0		1	35 000,00 €	1	35 000,00 €
TOTAL GLOBAL	9	210 000,00 €	9	218 000,00 €	18	428 000,00 €

Il convient donc, de remplacer la flotte par de l'acquisition de véhicules plus robustes et adaptés aux activités tout terrain du PNM, en 2 phases d'achat. Cette dépense serait alors affectée au budget d'investissement du PNM, permettant de percevoir en retour du FCTVA, à hauteur de 16.4% environ, et de libérer des marges de manœuvre au budget de fonctionnement.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés, moins deux abstentions.

Le Comité Syndical

Article 1

Adopte la proposition de renouveler la flotte des véhicules du PNM selon les orientations ci-dessous.

Article 2

Donne mandat au Président de réaliser toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision, d'effectuer toutes les dépenses relatives et de signer tous les actes s'y rapportant.

Article 3

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le 27 avril 2020
Le Président,
Louis BOUTRIN



Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20200427-20-14-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2020



PREFECTURE DE MARTINIQUE

